

Emission d'obligations ordinaires

MAGHREB OXYGENE a clôturé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire lancé le 9 juillet 2010 et répondant aux caractéristiques suivantes :

Nature des obligations	Obligations ordinaires
Nombre d'obligations émises	1 000 obligations ordinaires
Montant de l'émission	100 000 000 dirhams
Date de règlement	21 juillet 2010
Date de jouissance	21 juillet 2010
Date d'échéance	21 juillet 2015
Maturité	5 ans
Tranche A	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca
Tranche B	Obligations non cotées
Taux facial	4,80 %

Le montant global des soumissions reconnues valables s'est élevé à 475 millions de dirhams, **soit un taux de sursouscription de 4,75 fois.**

Le montant servi s'établit à 100 millions de dirhams, **soit un taux de satisfaction de 21,1%.**

La demande recueillie par type de souscripteur se présente comme suit :

Nature des souscripteurs	Montants souscrits en DH	
	Tranche A	Tranche B
OPCVM	Néant	450 000 000
Sociétés d'assurance, organismes de retraite et de prévoyance	Néant	25 000 000
Total	Néant	475 000 000

Les résultats définitifs de l'opération se répartissent de la manière suivante :

En DH	Tranche A	Tranche B
Montant global proposé	Néant	475 000 000
Montant retenu	Néant	100 000 000
OPCVM	Néant	94 700 000
Sociétés d'assurance, organismes de retraite et de prévoyance	Néant	5 300 000
Taux de satisfaction	Néant	21,1%

Conformément aux articles 300 et 315 du Dahir du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, et les dispositions du Dahir du 12 janvier 1945, MAGHREB OXYGENE a désigné **CDG Capital Gestion**, en qualité de représentant provisoire des obligataires et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des obligataires devant se tenir dans un délai d'un an à compter du 9 juillet 2010.

<p>ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL DE L'OPERATION</p> 	<p>CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET ORGANISME CHARGE DE L'ENREGISTREMENT</p> 	<p>MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT</p>  
---	--	--